

OBJET : Adhésion à l'association Les Rencontres d'Avignon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant que la Ville de Sotteville-lès-Rouen, dans le cadre de sa politique culturelle, souhaite développer ses compétences et ses échanges avec d'autres collectivités territoriales, afin de consolider ses actions et pratiques relatives à la culture pour toutes et tous.

Considérant que l'adhésion à l'association nationale Les Rencontres d'Avignon permettra à la collectivité de bénéficier d'informations en faveur du développement artistique et culturel et de participer à un réseau d'échanges et de réflexion.

Le montant de l'adhésion est fixé à 459 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'adhésion à l'association Les Rencontres d'Avignon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, _____, en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°81

OBJET : Adhésion à l'association Les Rencontres d'Avignon

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville souhaite développer ses compétences et ses échanges avec d'autres collectivités territoriales, afin de consolider ses actions et pratiques relatives à la culture pour toutes et tous.

L'adhésion à l'association nationale Les Rencontres d'Avignon permettra à la collectivité de bénéficier d'informations en faveur du développement artistique et culturel et de participer à un réseau d'échanges et de réflexion, via à l'accès à des ressources, mais également via la participation à des journées d'étude ou aux rencontres nationales de l'association.

Le montant de l'adhésion est fixé à 459 €.